

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D40

OBJET :
Demande de
subvention pour la
rénovation des
équipements du
Centre Equestre (CPJ)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 05 avril à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Étaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Laurence BOULARAN, Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Monsieur José CACHIN

Était absent excusé :

Monsieur Karl OLIVE

A donné pouvoir :

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT que la gestion du Centre Equestre de l'île de loisirs a fait l'objet d'une externalisation en septembre 2017 pour une durée de 8 années. Dans le cadre de la contractualisation, des investissements étaient à la charge du délégataire pour un montant de 350 000 € TTC tels que la réalisation d'une carrière, la réalisation de boxes et des travaux d'entretien et de rafraîchissement du club house. Ces travaux ont été réalisés sur les deux premières années du contrat ;

CONSIDERANT que le délégataire, a réalisé d'autres investissements pour un montant de 231 000 € HT, tels qu'un marcheur, des boxes supplémentaires, des travaux dans le logement du centre équestre, etc...

CONSIDERANT que dans le cadre des JO 2024, le centre équestre a obtenu l'habilitation pour être Centre de préparation aux jeux (CPJ) et figure désormais sur le catalogue officiel ;

CONSIDERANT qu'il apparaît que certains équipements présentent un état de vétusté qui compromet à la fois la sécurité des équadés et du public accueillis ainsi que l'image d'un centre équestre à deux vitesses.

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 7
Pouvoir : 1
Suffrages exprimés : 8

CONSIDERANT que la grande écurie, l'écurie poneys, les boxes extérieurs et le grand manège sont concernées et que la réalisation d'une étude chiffre le montant de la réhabilitation à 600 000 € TTC ;

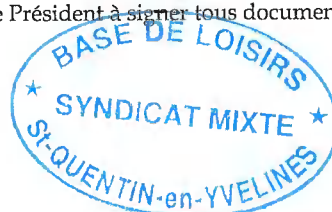
CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles au financement du Département via le dispositif Rayonnement Olympique des Yvelines. En effet, l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ayant été labélisée Terre de Jeux, le Centre Equestre est susceptible d'attirer des délégations étrangères porteuses de retombées économiques et touristiques pour le territoire ;

CONSIDERANT qu'avec cette rénovation, les équipements du Centre Equestre bénéficient d'une modernisation et d'une amélioration de qualité au bénéfice des populations qui fréquentent au quotidien ces équipements

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention au titre du dispositif Rayonnement Olympique des Yvelines pour un montant qui peut varier entre 30 et 60% du montant des travaux et 10% supplémentaire en cas de Quartier Politique de la Ville.

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 05 avril 2023
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

